

24--0020

CP
/OAPI/DG/DGA/DC/SAL/CPM

Yaoundé, le 28 NOV 2024

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Le présent appel d'offres national fait suite à l'avis général de passation des marchés paru sur le site de l'OAPI en date du 10 janvier 2024.

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel d'offres national pour le recrutement d'une agence spécialisée pour l'organisation de la cinquième (5^{ème}) édition des Awards de la marque OAPI.

Peuvent soumissionner les entreprises possédant une expertise dans le domaine objet du présent appel d'offres.

Les termes de référence du présent appel d'offres sont disponibles, sur le site web de l'OAPI dont l'adresse est : www.oapi.int

Chaque soumissionnaire devra fournir, outre le justificatif de paiement des frais de participation d'un montant de 50.000 FCFA, les pièces exigées dans les termes de référence.

Les offres, dont l'original sur support papier, les copies sur clés USB, devront être présentées dans une grande enveloppe contenant les plis technique, administratif et financier, distinctement marqués comme tel, sous pli fermé portant uniquement la mention :

« Appel d'offres national pour le recrutement d'une agence spécialisée pour l'organisation de la cinquième édition des Awards de la marque OAPI, à n'ouvrir qu'en Commission ».

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent appel d'offres national à 14 heures, à l'adresse ci-après :

**OAPI, Place de la Préfecture, Nlongkak, B.P. 887 - Yaoundé – CAMEROUN
Tél. (237) 222 20 57 00, ou ccm@oapi.int.**

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le trentième jour à 14 heures 30 mn dans la salle de réunion du bâtiment principal du siège de l'Organisation.

L'OAPI choisira librement le soumissionnaire qui lui paraîtra répondre le mieux au besoin exprimé suivant les critères indiqués dans les termes de référence.

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés à l'adresse : www.oapi.int.

En cas d'annulation de l'appel d'offres, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres ou de ne lui donner aucune suite.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OAPI



Denis L. BOHOUSSOU